



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 11 novembre 2025** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Madame Christine Brunelle, Conseillère
Madame Josée Phaneuf, Conseillère
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire
Monsieur Stevens Héroux, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec

2.6 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

2.7 Établissement du calendrier 2026 des assemblées

2.8 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2026

2.9 Souper de Noël pour le personnel municipal et les élus

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

3.2 Rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton pour l'année 2024 - Adoption

4. TRANSPORT

4.1 Entérinement - Nomination du directeur de travaux publics par intérim

4.2 Nomination - Chef d'équipe par intérim au service des travaux publics

4.3 Mandat pour le déneigement de la borne sèche située sur le rang de la Chute – Entreprise Fr Martin et cie inc.



- 4.4 Adjudication du contrat pour la fourniture et le transport d'abrasif pour la saison 2025-2026 et abrogation de la résolution 2025.10.223
- 4.5 ~~Acquisition d'un épandeur à accotement~~
- 4.6 Autorisation de paiement - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem – Groupe CIVITAS-Décompte #10
- 4.7 Autorisation de paiement - Déchargement du dépôt du garage municipal
- 4.8 Autorisation de paiement- Groupe Colas - Travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem - Décompte #1
- 4.9 Autorisation de paiement - Surveillance des travaux - Consultec - Décompte #2
- 4.10 Embauche - Opérateurs en déneigement saisonniers
- 4.11 Embauche - Journalière au service des travaux publics – Poste temporaire
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5.1 Autorisation de paiement – Fourniture et installation de compteurs d'eau – Plomberie Lecomte - Décompte #10
- 5.2 Autorisation de paiement – Travaux de réparation du système d'aération de la station d'épuration
- 5.3 Autorisation de paiement - Dossier Burnbrae Farms
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 6.1 Adoption - Budget de la régie intermunicipale d'acton et des maskoutains, pour l'exercice financier 2026
- 6.2 Procès-verbal de correction - Vidange des boues de la station d'épuration - Les consultants Mario Cossette - Décompte numéro 2 - Correction du montant
- 6.3 Approbation du budget révisé 2025 de l'office d'habitation des Maskoutains et d'Acton
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 7.1 Demande de permis de colportage - COGECO connexion inc
- 7.2 Avis de motion - Règlement numéro 2025-403 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton
- 8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8.1 Club de motoneige ASAN – Demande d'autorisation de traverse de chemin public - Saison 2025-2026
- 8.2 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de mise en forme
- 8.3 Demande de gratuité pour l'utilisation du centre communautaire par le Regroupement récréatif d'Upton – Cours de danse



- 8.4 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de yoga
- 8.5 Appui financier – Souper de Noël de la FADOQ d'Upton
- 8.6 Autorisation de passage - Défilé de tracteurs illuminés – 6e édition
- 8.7 Comité de la Guignolée d'Upton - Demande de commandite
- 8.8 Location de la scène mobile à la Ville d'Acton Vale
9. **AFFAIRES DIVERSES**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
11. **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-11/25**
12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025.11.228

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉ PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le point inscrit à l'ordre du jour sous le numéro 4.5 soit retiré.

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2025.11.229

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :



2025.11.230

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

APPUYÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2025 pour une somme de 129 717.79 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 283 918.52 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des activités financières en date du 11 novembre 2025.

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose deux états comparatifs semestriels.

2025.11.231

2.6. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE la période des Fêtes est une période peu achalandée au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le bureau municipal sera fermé à partir du jeudi 18 décembre 2025 à 12 h 00, et rouvrira le lundi 5 janvier 2026.



2025.11.232

2.7. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2026 DES ASSEMBLÉES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débuteront à 20 heures :

Séances 2026	
13 janvier 2026	7 juillet 2026
3 février 2026	25 août 2026
3 mars 2026	8 septembre 2026
7 avril 2026	6 octobre 2026
5 mai 2026	3 novembre 2026
2 juin 2026	8 décembre 2026

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

2025.11.233

2.8. ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 5 décembre 2025 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;



ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU QUE les bacs bleus pour la récupération des matières recyclables sont fournis sans frais par Éco Entreprises Québec (ÉEQ);

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES) Fournis par ÉEQ sans frais
240 LITRES	360 LITRES	360 LITRES
25	0	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'adresse suivante : 720, rue Brasseur, Upton, Qc, J0H 2E0

2025.11.234

2.9. SOUPER DE NOËL POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL ET LES ÉLUS

ATTENDU QU' il est opportun de prévoir un budget afin de permettre la tenue d'un souper de Noël pour les membres du conseil et le personnel de la municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu d'allouer un montant par personne pour couvrir les frais du repas et, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard



APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à allouer un budget nécessaire afin de permettre la tenue d'un souper de Noël pour les membres du conseil et le personnel de la municipalité;

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent les coûts associés à leur conjoint;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QUE les membres CCU soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint.

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2025.11.235

3.1. **APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC**

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;



ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la municipalité d'Upton la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à la présidente-directrice général par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

2025.11.236

3.2. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2024 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités traitant des actions locales relevant de la Municipalité d'Upton contenue dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton est déposé;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2024 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC d'Acton, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques élaboré par la MRC d'Acton avec la collaboration de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter le rapport annuel d'activité 2024 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton.

4. TRANSPORT



2025.11.237

4.1. ENTÉRINEMENT - NOMINATION DU DIRECTEUR DE TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de Directeur de Travaux Publics est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer M. Sébastien Laprise pour assumer les fonctions de directeur des travaux publics par intérim;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ENTÉRINER la nomination de M. Sébastien Laprise au poste de directeur des travaux publics par intérim, à compter du 6 octobre 2025, conformément aux modalités et conditions salariales convenues.

2025.11.238

4.2. NOMINATION - CHEF D'ÉQUIPE PAR INTÉRIM AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de Chef d'équipe des travaux publics est actuellement vacant au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Laprise, candidat proposé, possède une expérience solide dans le domaine des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

APPUYÉ PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE monsieur Patrick Laprise soit embauché à titre de chef d'équipe au service des travaux publics, à compter du 11 novembre 2025

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Lyne Rivard, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette résolution.

2025.11.239

4.3. MANDAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA BORNE SÈCHE SITUÉE SUR LE RANG DE LA CHUTE – ENTREPRISE FR MARTIN ET CIE INC.

CONSIDÉRANT QUE le déneigement de la borne sèche située sur le rang des Chute est essentiel durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise *Fr martin et cie inc.* pour le déneigement de la borne sèche située sur le rang de la Chute durant l'hiver 2025-2026 est au montant de 800 \$ plus les taxes applicables;



IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit mandatée l'entreprise *Fr Martin et cie. inc.* pour la saison 2025-2026 pour un montant de 800 \$ plus les taxes applicables.

2025.11.240

4.4. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT D'ABRASIF POUR LA SAISON 2025-2026 ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025.10.223

ATTENDU la résolution numéro 2025.10.223 autorisant la conclusion d'un contrat pour la fourniture d'abrasif pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réviser la demande initiale, qui prévoyait 700 tonnes métriques d'abrasif, afin d'ajouter une réserve de 425 tonnes métriques, auprès des deux fournisseurs initialement invités ;

ATTENDU QUE les soumissions déposées sont les suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant (plus les taxes applicables)
Carrière St-Dominique	74 362.50 \$
Carrière d'Acton Vale Ltée	61 368.75 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par *Carrière d'Acton Vale Ltée* au montant de 61 368,75 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le contrat pour la fourniture et le transport d'abrasif pour la saison 2025-2026 soit accordé à l'entreprise *Carrière d'Acton Vale Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 61 368,75 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense sera imputée au poste budgétaire numéro #02-330-00-620 dédié au calcium, sel et sable;

QUE la résolution numéro 2025.10.223 soit abrogée.

4.5. ACQUISITION D'UN ÉPANDEUR À ACCOTEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



2025.11.241

4.6. AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM – GROUPE CIVITAS- DÉCOMPTE #10

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem. à l'entreprise *GROUPE CIVITAS INC.*

ATTENDU la facture numéro 154414 reçue de l'entreprise *GROUPE CIVITAS INC.* dans le cadre du même projet au montant de 8 020,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le paiement de la facture numéro 154414 de l'entreprise *GROUPE CIVITAS INC*, soit autorisé au montant de 8 020,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365.

2025.11.242

4.7. AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCHARGEMENT DU DÉPÔT DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a procédé au déchargement du dépôt situé près du garage municipal;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par la *Ferme L. Lapalme et fils inc.*, conformément aux besoins de la municipalité et à la satisfaction du responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE la facture reçue s'élève à 8 450 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement de la facture relative au déchargement du dépôt situé près du garage municipal, émise par l'entreprise *Ferme L. Lapalme et fils inc.*, pour un montant total de 8 450 \$, plus les taxes applicables.



2025.11.243

4.8. AUTORISATION DE PAIEMENT- GROUPE COLAS - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-ÉPHREM - DÉCOMPTE #1

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025.07.154, par laquelle la municipalité a attribué le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem; à l'entreprise *Groupe Colas Québec Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE *Groupe CIVITAS*, à titre de chargé de projet pour ce dossier, a émis une facture numéro 4395275, d'un montant de 450 234,88 \$ plus les taxes applicables en faveur de l'entreprise *Groupe Colas Québec Inc.*;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Tremblay, ingénieur responsable du projet, ainsi que de M. Laval Gagnon, chargé de projet de l'entreprise *Groupe CVITAS* , qui approuvent le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 1 de l'entreprise *Groupe Colas Québec Inc.* au montant de 405 211,39 \$, plus les taxes applicables, conformément au règlement d'emprunt numéro 2023-365 ;

QU'une retenue de 10 %, soit un montant de 45 023,49 \$ (taxes en sus), soit appliquée et enregistrée au poste budgétaire numéro #55 136 00 000 *retenus de garantie*.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2025.11.244

4.9. AUTORISATION DE PAIEMENT - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - CONSULTEC - DÉCOMPTE #2

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 2025.08.174 octroyant le contrat à la firme *Consultec*, pour la surveillance des travaux relatifs au projet de réfection des infrastructures à la rue de Saint-Éphrem ;

ATTENDU QUE la facture numéro 2025-733, représentant le décompte numéro 2, a été reçue pour un montant de 7 100 \$, plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

APPUYÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'APPROUVER le paiement de la facture #2025-733, d'un montant de 7 100 \$, plus les taxes applicables, à la firme *Consultec*, pour les services de



2025.11.245

surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures sur la rue de Saint-Éphrem;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365.

4.10. EMBAUCHE - OPÉRATEURS EN DÉNEIGEMENT SAISONNIERS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir des opérateurs de déneigement pour la période hivernale 2025-2026, afin d'assurer le déneigement et le déglaçage des routes au moyen du camion 6 roues ou du camion 10 roues, ainsi que la surveillance du réseau routier;

CONSIDÉRANT que ces tâches seront accomplies en alternance sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les candidatures de messieurs Patrick Lapalme et Cristhian Lapalme, lesquels possèdent l'expérience et les qualifications requises pour occuper ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que la Municipalité procède à l'embauche de M. Cristhian Lapalme à titre d'opérateur en déneigement saisonnier temporaire, avec la garantie d'un minimum de 250 heures de travail pour la saison hivernale 2025-2026.

QUE la Municipalité procède à l'embauche de monsieur Patrick Lapalme à titre d'opérateur en déneigement saisonnier temporaire, avec la garantie d'un minimum de 300 heures de travail pour la période hivernale 2025-2026.

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit mandatée afin de conclure les ententes à intervenir avec messieurs Cristhian Lapalme et Patrick Lapalme conformément aux modalités ci-dessus.

À 19h15, La conseillère Christine Brunelle se retire de la table des délibérations pour le point suivant.

2025.11.246

4.11. EMBAUCHE - JOURNALIÈRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE TEMPORAIRE

ATTENDU le besoin du service des travaux publics en matière de ressources humaines afin d'assurer la continuité et la qualité des services municipaux;



ATTENDU QUE madame Laurie Dumaine a manifesté son intérêt pour le poste de journalière saisonnière au service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics, M. Sébastien Laprise;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE madame Laurie Dumaine soit embauchée à titre de journalière temporaire au service des travaux publics à compter du 12 novembre 2025, conformément au contrat de travail conclu entre les deux parties.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

À 19h16, Madame la conseillère Christine Brunelle réintègre aux discussions.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

2025.11.247

5.1. AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU – PLOMBERIE LECOMTE - DÉCOMPTE #10

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024.07.200 a autorisé l'octroi du mandat relatif à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité, dans le but d'assurer une gestion optimale de la consommation d'eau potable ;

ATTENDU QUE la facture numéro 5863, correspondant au décompte numéro 10 du même projet, a été reçue de l'entreprise *Plomberie Lecomte* pour un montant de 22 086,29 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

APPUYÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 10, au montant de 22 086.29 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise *Plomberie Lecomte*, dans le cadre du projet de fourniture et d'installation de compteurs d'eau.

2025.11.248

5.2. AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉPARATION DU SYSTÈME D'AÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION



ATTENDU QUE des fuites d'air ont été constatées au niveau des soufflantes de la station d'épuration de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entreprise *Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe inc.* a procédé aux travaux correctifs nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de cette entreprise les factures #187916 et #188197, aux montants de 8 490,00 \$ et 5 553,11 \$, plus taxes, pour les travaux réalisés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures soumises par *Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe inc.*, pour des montants de 8 490,00 \$ et de 5 553,11 \$, plus les taxes applicables.

2025.11.249

5.3. AUTORISATION DE PAIEMENT - DOSSIER BURNBRAE FARMS

ATTENDU l'assistance professionnelle fournie par la firme « *Consultec* » dans le cadre du suivi de l'entente avec l'usine Burnbrae Farms;

ATTENDU la réception de la facture #2025-732, d'un montant total de 1 080 \$, plus les taxes applicables, pour les services rendus dans le cadre du suivi de l'entente susmentionnée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'APPROUVER le paiement de la facture #2025-732 de la firme « *Consultec* », pour un montant total de 1 080 \$, plus les taxes applicables.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2025.11.250

6.1. ADOPTION - BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et nous l'a transmis pour adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

APPUYÉ PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :



QUE le conseil de la Municipalité d'Upton adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme «Annexe A».

6.2. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - VIDANGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION - LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE - DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - CORRECTION DU MONTANT

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 2025.10.216 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2025.11.251

6.3. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a révisé en date d'octobre 2025 le budget de l'année financière 2025 de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget et accepter de verser à l'OMH sa contribution annuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ACCEPTER le budget révisé 2025 en date du 17 octobre 2025 de l'OMH des Maskoutains et d'Acton en prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de 3 218 \$

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025.11.252

7.1. DEMANDE DE PERMIS DE COLPORTAGE - COGECO CONNEXION INC

ATTENDU QUE l'entreprise COGECO Connexion inc. a soumis une demande pour l'obtention d'un permis de colportage sur le territoire de la Municipalité;



ATTENDU QUE l'entreprise COGECO Connexion inc. est une entreprise légalement enregistrée et opérant dans le domaine des télécommunications et de l'informatique ;

ATTENDU QUE les activités de colportage des agents de COGECO Connexion inc. sont conformes aux dispositions légales en vigueur et respectent les règles éthiques et professionnelles ;

ATTENDU QUE l'entreprise COGECO Connexion inc. s'est engagée à former ses agents pour garantir le respect des droits des résidents et à fournir toute information requise par les autorités compétentes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'inspectrice en bâtiment et environnement, Mme Ariadna Cepeda, soit autorisée à accorder un permis de colportage à l'entreprise COGECO Connexion inc. pour la période du 13 au 30 novembre 2025.

QUE le permis de colportage accordé permettra aux agents de COGECO Connexion inc. de mener des activités de démarchage et de promotion des services de télécommunications et d'informatique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

QUE l'entreprise COGECO Connexion inc. s'engage à s'assurer que ses agents portent une identification visible, précisant qu'ils agissent au nom de l'entreprise.

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2025-403 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton;

Ce projet de règlement vise à retirer les usages suivants de la zone 106 et à ajouter une note à cet effet à la grille des usages et des normes :

- Maisons ou centres de réinsertion sociale ;
- Maisons ou centres de rééducation ;
- Maisons ou centres pour personnes en difficulté

De plus, l'amendement aura également pour effet d'interdire la conversion de l'usage « maison de chambres» en l'un ou l'autre des usages ainsi prohibés.



2025.11.253

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC - SAISON 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneige ASAN inc. opérera, pour la saison 2025-2026, un sentier de motoneige traversant les chemins suivants:

- Rang du Carré
- 5e Rang,
- Rang de la Carrière au numéro civique 431

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige à l'effet que la Municipalité d'Upton installe une signalisation avertissant les automobilistes des traverses de motoneige à ces endroits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil autorise la demande du Club de Montérégie ASAN pour les chemins suivants :

- Rang du Carré
- 5e Rang

QUE le conseil approuve la demande du Club de Montérégie ASAN, sous réserve du respect des normes établies par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, concernant les droits de traversée en motoneige pour le sentier hivernal situé sur le rang de la Carrière au numéro civique 431.

2025.11.254

8.2. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE MISE EN FORME

CONSIDÉRANT la demande déposée par Madame Emily Koehler Bisson visant à utiliser le centre communautaire pour des séances de mise en forme, chaque mardi et jeudi soir, de 18 h 30 à 21 h, à compter du 22 janvier 2025, et ce, pour une durée de 12 semaines;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées favorisent le bien-être et la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la disponibilité du centre communautaire aux jours et plages horaires demandés;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry



et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE Mme Emily Koehler Bisson, responsable des cours de mise en forme, est tenue de :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

2025.11.255

8.3. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LE REGROUPEMENT RÉCRÉATIF D'UPTON – COURS DE DANSE

CONSIDÉRANT la demande formulée par le *Regroupement récréatif* visant à permettre l'utilisation gratuite du centre communautaire pour la tenue de cours de danse animés par *JB Line Dance*, selon les dates suivantes :

- Cours de danse country (mercredi soir) :
Du 14 janvier 2026 au 29 avril 2026, pour une période de 15 semaines;
- Soirées de pratique (vendredi soir) :
Les 30 janvier, 13 février, 27 février, 20 mars, 3 avril, 17 avril, 1er mai, 15 mai et 29 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées contribuent au bien-être et à la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la disponibilité du centre communautaire aux dates et heures demandées;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le *Regroupement récréatif* à utiliser le centre communautaire gratuitement pour la tenue des cours de danse animés par *JB Line Dance* aux dates susmentionnées;

QUE JB Dance line, professeur de danse en ligne doit :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;



2025.11.256

- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

8.4. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE YOGA

CONSIDÉRANT la demande présentée par Madame Suzanne Landry, enseignante de yoga , visant à obtenir l'utilisation gratuite du centre communautaire pour la tenue de cours de yoga durant les sessions d'hiver et de printemps;

CONSIDÉRANT que ces cours ont pour objectif de favoriser le bien-être et la santé des citoyens;

CONSIDÉRANT que la disponibilité du centre communautaire a été confirmée pour les dates proposées par Madame Landry;

CONSIDÉRANT *la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise Madame Suzanne Landry à utiliser le centre communautaire aux dates indiquées dans sa demande pour la tenue de cours de yoga, conformément aux modalités établies;

QUE Mme Suzanne Landry, responsable des cours de mise en forme, est tenue de :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

2025.11.257

8.5. APPUI FINANCIER – SOUPER DE NOËL DE LA FADOQ D'UPTON

ATTENDU QUE la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) organise un souper de Noël le dimanche 7 décembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de ne pas donner suite à la demande présentée par la FADOQ ;

CONSÉQUEMMENT, LE VOTE EST DEMANDÉ:

ONT VOTÉ POUR : Mme Barbara Beugger,
Mme Christine Brunelle,
Mme Josée Phaneuf,
Mme Kelly Huard



M Mathieu Beaudry
M Robert Leclerc

ONT VOTÉ CONTRE : M Stevens Héroux

Suite au résultat du vote qui a été demandé:

QUE la Municipalité d'Upton refuse d'accorder un appui financier à la FADOQ d'Upton pour l'organisation de son souper de Noël prévu le 7 décembre prochain.

2025.11.258

8.6. AUTORISATION DE PASSAGE - DÉFILÉ DE TRACTEURS ILLUMINÉS – 6E ÉDITION

CONSIDÉRANT la tenue d'une parade de tracteurs illuminés les 12 et 13 décembre, laquelle traversera les municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Hélène-de-Bagot et Upton, avec la participation des agriculteurs de la région;

CONSIDÉRANT que la parade traversera le territoire de la municipalité le 13 décembre, à compter de 18 h 30;

CONSIDÉRANT la demande formulée à la Municipalité par le comité organisateur pour la fourniture d'une escorte d'un camion de pompier qui prendra place au-devant du convoi durant le trajet se situant à Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le passage de la Parade de tracteurs illuminés sur le territoire de la municipalité d'Upton, le 13 décembre 2025, selon le trajet convenu avec les organisateurs;

D'AUTORISER le service d'incendie municipal à participer à l'escorte du convoi et à assurer la sécurité lors du passage de la parade, en coordination avec les autres services des municipalités voisines.

À 19h20, Monsieur le maire Robert Leclerc ainsi que Monsieur Steven Héroux se retirent de la table des délibérations pour le point suivant,

Conformément aux dispositions en vigueur, Madame Barbara Beugger, mairesse suppléante, assume la présidence de la séance pour la durée de la discussion et de la décision relatives à ce point.

2025.11.259

8.7. COMITÉ DE LA GUIGNOLÉE D'UPTON - DEMANDE DE COMMANDITE



CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue du Comité de la Guignolée d'Upton pour l'achat de certificats échangeables contre des denrées alimentaires dans les marchés d'alimentation locaux;

CONSIDÉRANT QUE la remise des paniers est prévue en décembre 2025;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

DE verser une contribution de 4000 \$ au Comité de la Guignolée d'Upton pour les paniers distribués aux citoyens.

À 19 h 21, Monsieur Robert Lecler et Monsieur Steven Héroux réintègrent la table du conseil et reprennent part aux délibérations. Madame Barbare Bugger reprend alors ses fonctions à titre de conseillère municipale.

2025.11.260

8.8. LOCATION DE LA SCÈNE MOBILE À LA VILLE D'ACTON VALE

ATTENDU QUE M. Dave Timmons, Directeur des Services culturels et sportifs de la Ville d'Acton Vale, a fait une demande pour la location de la scène mobile de la Municipalité d'Upton pour le 20 juin 2026, date à laquelle se dérouleront les festivités de la Fête nationale du Québec à Acton Vale;

ATTENDU QUE les frais de location de la scène mobile sont de 350 \$ conformément au règlement de tarification de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Barbara Bugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise la location de la scène mobile à la Ville d'Acton Vale pour la journée du 20 juin 2026 au montant de 350 \$;

QUE La Ville d'Acton Vale assumera la responsabilité de l'organisation du transport de la scène mobile, en utilisant son propre personnel et ses équipements pour effectuer cette opération;

QUE La Ville d'Acton Vale devra fournir une couverture d'assurance responsabilité civile pour la durée de la location de la scène mobile, ainsique pour toute éventuelle situation ou incident survenant durant cette période;

QUE Les employés de la Ville d'Acton Vale, chargés de récupérer la scène mobile, devront se présenter au garage municipal dès son ouverture pour procéder à la récupération de l'équipement



9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-11/25

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

2025.11.261

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h30.

**Mme Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-
trésorière**

**M. Robert Leclerc,
Maire**